

Postulat pour une politique de stationnement harmonisée

Contexte

Les milieux urbains de toutes dimensions sont confrontés à l'évolution des besoins, attentes et tendances en matière de mobilité et de parage. Les raisons en sont nombreuses et bien connues. Ce sont notamment : les modes de consommation, les offres diversifiées en matière de mobilité, les impacts environnementaux et climatiques, les adaptations des espaces publics et de la voirie, la concurrence et les conflits d'objectifs sur l'usage de la voirie et des espaces publics, etc.

Les réponses à ces évolutions génèrent également des travaux impactant directement les acteurs du territoire. Actuellement, la Commune d'Aigle n'échappe pas à ces défis et ces mutations.

Les thématiques de la mobilité et du parage trouvent d'ailleurs une place privilégiée dans divers documents de planification territoriale récents (Plan Directeur COMMunal et PA4-PDi).

Objectifs

Une politique de stationnement, en déclinaison de la politique de mobilité, doit répondre aux :

- Objectifs de la planification territoriale,
- Impératifs environnementaux,
- Attentes en termes de qualité de vie et d'inclusion sociale.

En outre elle doit être :

- Lisible et compréhensible par les acteurs locaux et les utilisateurs,
- Incitative afin de soutenir le maintien des activités et du tissu social dans les quartiers,
- Différenciée en fonction des durées (p.ex. accès, emplacement, tarification),
- Contrôlable et pouvoir être mise en œuvre de manière efficiente,
- Souple pour s'adapter à des besoins et événements ponctuels (p.ex. travaux, manifestations).

Postulat

Le Groupe PLR demande à la Municipalité de bien vouloir présenter un rapport-préavis incluant une analyse globale et actualisée du stationnement en ville d'Aigle, un concept général visant aux buts précités ainsi qu'un descriptif de mise en œuvre de cette réorganisation.

Au nom du Groupe PLR

Bruno BERSIER